

**Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'Université de  
Valenciennes et du Hainaut Cambrésis  
Séance du 12 juillet 2016**

**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures :	<b>DEBACKER François</b> représentant la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole <b>ASSE Abdallah</b> , représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés <b>MANUSSET Héric</b> , représentant du monde associatif <b>SAYDON Laurence</b> , représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	<b>ARTIBA Abdelhakim</b> <b>COUTELLIER Daniel</b> <b>DUQUENNOY Marc</b> <b>GUERRA Thierry-Marie</b> <b>LEVEL Pascal</b>
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	<b>ALPHONSE-TILLOY Isabelle</b> <b>BONDUELLE Alexandre</b> <b>BOUCHART Franck</b> <b>CHAMPAGNE Philippe</b> <b>KRAS Anne-Marie</b> <b>RENAUX Dominique</b>
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	<b>LESUEUR Denis</b> <b>RUTKOWSKI Pascal</b> <b>TURPIN WINTER Hélène</b>
Collège des Usagers	<b>VERRIELE Claire</b> <b>ALOUANI Ihsen</b>
Membres de droit	<b>M. le Recteur de l'Académie de Lille ou son représentant</b> <b>M. le Directeur Général des Services</b>
Membres invités	<b>HANNESSE Sylvie</b> , Chef de Cabinet <b>SIGOIRT Laurent</b> , Vice-Président délégué aux Ressources Humaines <b>VAGANAY François</b> , Directeur général des services adjoint <b>VARAGO Manuel</b> , responsable administratif de la direction générale
Ont donné pouvoir	<b>CORNU Sophie</b> à <b>COUTELLIER Daniel</b> <b>LAGAE Véronique</b> à <b>DUQUENNOY Marc</b> <b>JAOUEN Magali</b> à <b>ASSE Abdallah</b> <b>ZWINGELSTEIN Marie</b> à <b>ALPHONSE-TILLOY Isabelle</b> <b>EDART Cédric</b> à <b>LESUEUR Denis</b> <b>BOUTON Benjamin</b> à <b>VERRIELE Claire</b> <b>COLSON Aurore</b> à <b>DEBACKER Francis</b>
Excusés	<b>PAILLOUS Françoise</b>

Monsieur ARTIBA Président de l'université accueille les conseillers et donne lecture des pouvoirs.  
Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14h40.

Monsieur le Président met en perspective le rôle du conseil qui est de débattre des axes stratégiques de l'établissement. Cette séance va s'inscrire dans cette vision.

Il précise que l'université doit tirer avantage de sa place dans le paysage universitaire en s'orientant vers une université professionnalisante de proximité assise sur une recherche appliquée au territoire.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2016**

Des conseillers demandent à ce que les curriculum vitae des candidats aux fonctions de Vice-Présidents soient retirés du compte rendu.

Les représentants des étudiants indiquent que pour le conseil du Centre de Santé, madame VERRIELE Claire est élue dans le collège des usagers en lieu et place de Madame D'ETTORE Marjoline.

Sous ces réserves : **Vote : Adoption à l'unanimité**

### **BUDGET RECTIFICATIF**

Monsieur ARTIBA Président de l'université donne la parole à monsieur le Directeur Général des Services qui présente aux conseillers le premier budget rectificatif de l'exercice.

En propos liminaires, Monsieur le Directeur Général des Services informe les conseillers qu'un montant déjà ouvert de 840 000 € d'Autorisation d'Engagement prévus pour la rénovation du bâtiment Watteau, à réaffecter en 2016 notamment pour :

- les espaces d'accueil des composantes : 73 000 €
- le mobilier lié aux différents réaménagements : 40 000 €
- l'aménagement du bâtiment TMD : 60 000 €
- le coût réel projets composantes prévus au BI 2016 ISTV/IUT (sorbonnes/amphithéâtre) : + 270 000 €
- l'informatique – projet établissement salle apprentissage : 76 900 €

En ce qui concerne le budget rectificatif, le montant total des recettes nouvelles à rattacher en prévision d'encaissement se monte à 3 308 277 € selon la répartition suivante :

- **715 000 €** environ de ressources propres supplémentaires tirées de :
  - > prestations de recherche (240 000 € environ)
  - > nouvelles mises à disposition de personnel dans le cadre de l'IRT (220 000 €)
  - > prestations de formation continue (160 000 € environ)
  - > prestations pédagogiques (65 000 € environ)
  - > prestations diverses (25 000 € environ)
- **2 000 000 €** environ de subventions supplémentaires dans le cadre notamment :
  - > de l'apprentissage (300 000 € environ)
  - > de la Recherche (ELSAT, TEMPUS... : 1 200 000 € environ)
  - > des projets pédagogiques (350 000 € environ : projet Usine du Futur...)
- **600 000 €** supplémentaires issus de la dotation de l'Etat permettant d'assurer :
  - > le financement de l'insuffisance de prévisions de crédits d'établissement pour financer les dépenses générales (fluides, reprographie, fournitures, maintenance...)
  - > le projet d'établissement d'équipement des salles d'apprentissage
  - > les diverses dépenses d'aménagement ou non prévues au BI (remboursement des financeurs sur contrats RA anciens, MAD...)
  - > le surcoût engendré par l'augmentation de 0,6 % du point d'indice au niveau de la masse salariale (200 000 € environ).

Les nouveaux crédits sont donc ouverts comme suit :

➤ Enveloppe de fonctionnement :

Autorisations d'Engagement : + 2 409 183 €

Crédits de Paiement : + 1 634 183,00 €

➤ Enveloppe de Personnel :

Autorisations d'Engagement : + 718 666,00 €

Crédits de Paiement : + 718 666,00 €

➤ Enveloppe d'investissement :

Autorisations d'Engagement : + 1 024 718 € (dont 100 000 € prélevés sur les réserves)

Crédits de Paiement : + 1 059 718 €

**Vote : Adoption à l'unanimité**

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017**

Monsieur ARTIBA Président de l'université présente aux conseillers les orientations suivantes pour l'élaboration du budget initial 2017 qui sont établies en écho au contrat de site 2015-2019 signé avec le Ministère et au volet spécifique pour l'université.

La situation financière de l'établissement est saine mais appelle malgré tout à court terme à être confortée par la restauration de marges de manœuvre financières nécessaires à la soutenabilité dans le temps de la stratégie de l'établissement notamment par la poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale et par l'introduction de la dimension pluriannuelle permettant une approche prospective indispensable.

Dans ce cadre, l'établissement concourra financièrement, dans la limite des marges qu'il aura su se constituer, à toutes les actions positives des services et composantes entrant dans le champ de la politique contractuelle 2015-2019, et plus particulièrement pour l'année 2017 selon les axes suivants :

- La réussite en Licence : quels leviers pour mieux orienter, motiver et faciliter l'apprentissage
- Pédagogie et Numérique : double levier pour l'UVHC, réussite des étudiants, développement économique vers les entreprises et à l'international (exemple de l'Institut Méditerranéen de la Logistique et des Transports) ;
- Promotion de l'excellence : développement de formations de haut niveau reconnues et labellisées, amélioration des liens formation-laboratoire de recherche ;
- Croisements fertiles pour la recherche : développement des thématiques inter-disciplines en Sciences et Humanités ;
- Donner la confiance créative : en soutenant des projets exploratoires en recherche et pédagogies innovantes à fort impacts potentiels.

### **REPARTITION DES MOYENS DESTINES A LA FORMATION ET A LA RECHERCHE POUR L'EXERCICE 2017**

Monsieur ARTIBA Président de l'université donne la parole à monsieur le Directeur des Affaires Financières qui présente aux conseillers la répartition de la dotation globale de l'établissement (contribution pour charges de service public) estimée, pour l'exercice 2017, à 82 400 000 € soit une augmentation de 500 000 euros par rapport à l'année 2016.

Il explique l'augmentation des moyens disponibles coté recettes par une dotation supplémentaire à allouer par rapport au BI 2016 : **+ 900 000 €** (pour rappel 81 500 000 € alloués au BI 2016) et coté dépenses par le besoin en augmentation pour la paye État à périmètre constant y compris les mesures de revalorisation du point d'indice et rééchelonnement de certaines grilles indiciaires: **+ 1 000 000 €**

Les ressources nouvelles sont affectées uniquement à la majoration de l'enveloppe Etablissement : + 900 000 € pour faire face à l'augmentation de la masse salariale due à l'augmentation du point d'indice et à la création de poste dans un contexte de financement par l'Etat incertain.

Les enveloppes de la formation et de la recherche sont au même niveau que pour le budget 2016.

Elles sont les suivantes :

- Composantes de formation : 3 095 000 € (trois millions quatre-vingt-quinze mille euros),
- Composantes de recherche : 1 000 000 € (un million d'euros),
- Services Généraux et services communs (secteur établissement) : 78 305 000 € (soixante-dix-huit millions trois cent cinq mille euros).

Monsieur le Directeur Général des Services explique que le secteur établissement supporte l'ensemble des coûts de personnels et des autres dépenses communes, c'est pour cette raison qu'il est d'un montant aussi élevé. Il souligne dans ce contexte l'effort de l'établissement à maintenir les enveloppes à niveau constant.

Un appel à projets notamment d'investissement est lancé à hauteur de 500 000 € pris sur les réserves de l'établissement autour des axes déjà mis en œuvre dans le budget rectificatif 2016.

Monsieur le Président explique que le but est de donner des moyens en priorité sur des projets structurants en lieu et place d'une dotation générale. Pour cela, il annonce qu'une cellule d'aide aux projets sera mise en place, surtout pour l'aide au montage de projets pédagogiques financés sur des fonds européens.

Des conseillers approuvent cette démarche incitative et soulignent la nécessité actuelle de répondre à des appels à projets pour obtenir des financements.

### **Vote : Adoption à l'unanimité**

#### **CRITERES D'ATTRIBUTION DES DECHARGES D'ENSEIGNEMENT**

Monsieur le Président présente aux conseillers l'aménagement de la quotité du temps de travail dédié au service d'enseignement pour les enseignant chercheurs et les enseignants. L'attribution des décharges du service d'enseignement, qui peuvent être cumulatives, est prononcée par le Président selon les critères suivants :

1. Enseignant-chercheur et enseignant exerçant des fonctions de directeur de composante de formation ou de recherche, de service commun, de l'école doctorale :  
=> Décharge comprise entre 20 et 128 heures annuelles équivalent travaux dirigés.
2. Vice-président délégué :  
=> Décharge comprise entre 64 et 128 heures annuelles équivalent travaux dirigés.
3. Enseignant-chercheur et enseignant exerçant des fonctions de chargé de mission :  
=> Décharge comprise entre 32 et 96 heures équivalent travaux dirigés par mission.
4. Enseignant-chercheur et enseignant exerçant des fonctions de conseiller du président :  
=> Décharge comprise entre 32 et 96 heures équivalent travaux dirigés.

Des conseillers demandent la différence entre la fonction de chargé de mission et la fonction de conseiller.

Monsieur le Président répond que la fonction de chargé de mission s'exerce dans un domaine en lien avec les services de l'établissement, alors que la fonction de conseiller du Président s'exerce dans un domaine de compétences qui est propre au Président.

Il précise que la charge d'enseignement normalement accomplie au sein de la composante par les enseignants ainsi déchargés sera compensée par des heures complémentaires.

Des conseillers expriment le souhait de connaître dès que possible quelles sont les personnes choisies pour remplir les fonctions de chargé de mission et les fonctions de conseiller.

### **Vote : Adoption à l'unanimité**

## CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'INTERESSEMENT AUX FONCTIONS DE CHARGES DE MISSION ET DE CONSEILLER DU PRESIDENT

Monsieur le Président présente aux conseillers un dispositif d'intéressement aux fonctions de conseiller du Président, de chargé de mission ou de responsable de projet dans les conditions fixées ci-dessous :

- être affecté à l'Université ;
- justifier de l'exercice effectif de la fonction, de la mission ou de la responsabilité du projet ;
- montant annuel compris entre 300 euros et 6 000 euros selon les fonctions remplies ;
- ne pas bénéficier d'une décharge de service au titre de la fonction, de la mission ou de la responsabilité du projet.

A la question des conseillers sur l'absence d'adéquation entre les heures déchargées et le montant attribué, Monsieur le Président précise que le montant est une fourchette qui peut varier selon la charge de travail accomplie.

**Vote : Adoption à l'unanimité**

## CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME D'ENCOURAGEMENT A LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE PEPS

Monsieur le Président présente aux conseillers la mise en place d'une prime d'encouragement à la production scientifique (PEPS).

La PEPS est destinée aux enseignants-chercheurs ayant déposé un dossier de demande de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et qui, bien qu'évalué de grande qualité par le Conseil National des Universités (CNU), ne rentre pas dans les critères d'attribution de la PEDR votés par l'établissement.

### 1) Caractéristiques de la PEPS:

- La PEPS est accordée pour une année
- Un plafond pour le montant global annuel est décidé par le Conseil d'Administration
- Le montant de la PEPS est unique et fixé chaque année par le Conseil d'Administration, de façon telle que le plafond global cité ci-dessus soit respecté. Pour l'année 2016 ce montant est de 1 500€.

### 2) Critères d'attribution de la PEPS:

Chaque section CNU classe les dossiers qu'elle évalue en trois paquets : paquet des 20 %: les 20 % premiers; paquet des 30 %: les 30 % suivants; paquet des 50 %: les 50 % suivants ou deuxième moitié.

Pour être éligible à la PEPS le dossier doit satisfaire les conditions suivantes:

- avoir été déposé pour l'année considérée pour évaluation par le CNU dans le cadre de la demande de PEDR
- l'évaluation par le CNU ne permet pas l'attribution de la PEDR au regard des critères de l'établissement
- l'évaluation par le CNU fait rentrer le dossier dans l'un des deux cas suivant :
  - a) dossier classé dans le paquet des 30 % et ayant obtenu la note A en publication/production scientifique ou deux notes A pour les autres critères,
  - b) dossier classé dans le paquet des 50 % des dossiers avec au minimum deux notes A dont un A pour le critère publications/production scientifique.

3) Les attributions individuelles sont fixées par le président, après avis de la commission de la recherche du conseil académique. Pour l'année 2015-2016, l'avis n'est pas requis.

Des conseillers demandent si les bénéficiaires de cette année respectent ces critères.

Monsieur le Président répond par l'affirmative et précise que la dérogation, pour cette année uniquement, consiste en la dispense de l'avis de la commission de la recherche pour les attributions individuelles. Il félicite l'ensemble des acteurs impliqués dans ce dossier pour la qualité de la rédaction du projet.

**Vote : Adoption à l'unanimité**

#### **TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Garnier, Directeur du Service Commun pour la Responsabilité Sociale de l'Etablissement-SCRSE, qui propose au Conseil d'Administration de fixer une tarification pour l'utilisation par des tiers des équipements sportifs de l'établissement en dehors des périodes réservées pour les besoins de formation et des autres usages de l'Université.

Il évoque la nécessité d'actualiser cette tarification, suite notamment aux travaux de réfection du stade, et d'être attentif à leur application.

Les tarifs sont établis comme suit :

	Terrain de football	Salle de danse	Dojo	Salle musculation	Gymnase A ou B
1 H 00	85 €	54 €	54 €	46 €	108 €
2 H 00	114 €	71 €	71 €	56 €	180 €
3 H 00	140 €	89 €	89 €	66 €	252 €
½ JOURNEE	166 €	107 €	107 €	76 €	324 €
JOURNEE	315 €	244 €	244 €	184 €	680 €

Les tarifs sont augmentés de frais de traitements administratifs d'un montant de 31 € pour la première séance.

En cas d'utilisation régulière et programmée à l'année dans une même convention, les tarifs ci-dessus s'appliquent dès la seconde séance sans frais.

Les tarifs pourront faire l'objet d'une réduction de 50 % dans le cadre d'un accord de partenariat établi entre l'utilisateur et l'Université dans le cadre des missions dévolues par la loi à cette dernière.

Il pourra être procédé, dans le cadre d'une convention précisant les conditions de cet usage, à une mise à disposition gratuite des équipements sportifs au profit des personnels ou des étudiants et de leurs associations, ainsi que des financeurs de l'université ou dans le cadre de mutualisation d'équipement.

Des conseillers demandent quelle est la fréquence d'utilisation de ces infrastructures sportives, et plus particulièrement par le Valenciennes Université Club. Monsieur Garnier répond qu'une négociation est en cours afin d'établir des obligations réciproques entre les parties, pour aller vers un accès privilégié aux activités du VUC par le personnel et les enfants du personnel.

**Vote : Adoption à l'unanimité**

## FERMETURE DE L'UNIVERSITE POUR L'ANNEE 2016-2017

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services qui présente le calendrier suivant

<b>Périodes Concernées</b>	<b>Date de fermeture</b>	<b>Dates d'ouverture</b>
<b>Eté 2016</b>		Lundi 22 août 2016 matin
<b>Congés de Noël</b>	Mercredi 21 décembre 2016 soir	Mardi 3 janvier 2017 matin
<b>Congés d'hiver</b>	Samedi 18 février 2017 à 13h00	Lundi 27 février 2017 matin
<b>Congés de printemps</b>	Samedi 15 avril 2017 à 13h00	Lundi 24 avril 2017 matin
<b>Eté 2017</b>	Samedi 22 juillet 2017 à 13h00	Lundi 21 août 2017 matin

Il évoque que l'université entend revenir sur la décision antérieure de laisser l'université ouverte pendant les pauses pédagogiques correspondantes aux vacances scolaires de l'hiver et du printemps. En effet, l'ouverture pendant les pauses pédagogiques a posé des difficultés et a présenté un intérêt limité.

Monsieur le Président appuie ces propos en assumant le choix antérieur mais aujourd'hui il faut revenir sur la décision. Il remercie le travail des membres du Comité Technique sur ce sujet.

Des conseillers approuvent la démarche mais certains regrettent le manque de concertation et d'information sur le retour des fermetures lors des vacances scolaires de l'hiver et du printemps.

Monsieur le Président précise néanmoins qu'il y a eu des consultations et une information du conseil des directeurs.

**Vote : Adoption à l'unanimité**

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dussart responsable de l'association, qui présente le bilan moral et financier de l'année 2015-2016 et la demande de subvention de 20 000 euros au titre de l'année 2016-2017.

Il précise que la subvention représente 77 % des recettes de l'association. Elle permet notamment de faire payer aux étudiants un tarif de licence préférentiel.

Monsieur le Président remercie Monsieur Dussart pour sa présentation et félicite le travail de l'association.

**Vote : Adoption à l'unanimité**

## DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DU PERSONNEL

Monsieur le Président donne la parole à Madame Druart, présidente de l'association qui présente le bilan moral et financier de l'année 2015.

Elle demande une subvention de 6 000 euros au titre de l'année 2016, en augmentation de 1 000 euros par rapport aux années précédentes. Elle précise que ce montant n'a pas été revu depuis 10 ans.

Des conseillers s'interrogent sur la recette de l'association provenant des distributeurs de boissons. Ils précisent qu'une autorisation d'occupation du domaine public devrait être conclue avec l'université, et non pas avec l'association qui n'exerce aucun droit sur le domaine public universitaire.

Monsieur le Président répond que le contrat liant l'entreprise exploitant les distributeurs et l'association sera dénoncé. Les recettes seront affectées à l'université qui en fera une affectation juste et équitable entre les étudiants et le personnel.

**Vote : Adoption à l'unanimité**

## DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE L'ENSIAME

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Coutellier, directeur de l'ENSIAME qui présente le bilan moral et financier de l'année 2015 et la demande de subvention de 27 000 euros au titre de l'année 2016 devant faire l'objet d'une autorisation du conseil d'administration et d'une convention d'objectifs avec l'association « Fédération des Associations Elèves Ingénieurs de l'ENSIAME-FAEIE ».

En effet, la loi impose une telle procédure au-delà de 23 000 euros.

Il précise que l'utilisation de la subvention est affectée pour 7 300 euros aux aides sur projet de différentes associations membres de la fédération, pour 8 500 euros aux actions de promotion, et 11 200 euros pour la fédération.

Il explique les modalités de versement en 3 fois : un premier montant de 18 000 euros dès la signature de la convention, un deuxième montant de 6 000 euros versé en septembre, et le solde à la fin de l'année civile sur présentation du bilan des actions.

A propos de la question plus générale d'octroi de subvention ou d'aide pour le personnel, certains conseillers demandent les mesures mises en place.

Un conseiller explique que sous le mandat du précédent conseil d'administration a été voté le dispositif relatif aux aides d'initiatives universitaires. L'assistance sociale de l'université instruit le dossier de demande.

**Vote : Adoption à l'unanimité**

## NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE COMMUN APPRENTISSAGE ET FORMATION CONTINUE « SAFCO »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dominique Locheignes qui présente sa candidature à la fonction de directeur du service. Il évoque son curriculum vitae et son parcours en matière de responsabilités pédagogiques.

Certains conseillers interrogent le Président sur les raisons du changement de directeur.

Monsieur le Président répond que l'ancien directeur était en réalité un administrateur provisoire, un directeur de plein exercice doit être maintenant nommé selon les statuts du service pour appliquer la politique définie par les instances de l'université.

Il précise que sa proposition faite au conseil de nommer monsieur Locheignes n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président invite monsieur Dominique Locheignes à quitter la salle et les conseillers passent au vote.

**Vote : pour 29 abstentions : 2**



**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE FORMATION 2016-2017**

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Dominique Locheignes Directeur du SAFCO qui présente la demande de subvention de 1 094 710 euros. Il précise que ce montant est stable par rapport à l'année dernière.

**Vote : Adoption à l'unanimité**

**APPROBATION DU RAPPROCHEMENT DU GROUPE INSA ET DE L'UVHC EN VUE DE LA CREATION D'UN INSTITUT  
NATIONAL DE SCIENCES APPLIQUEES**

Monsieur le Président présente le projet de rapprochement avec le groupe «INSA» en vue de la mise en place d'un Institut des sciences appliquées des Hauts de France.

Il informe les conseillers qu'il a invité le directeur de l'Institut des Sciences et Techniques, monsieur Delot, pour participer au débat d'orientation stratégique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Coutellier Directeur de l'ENSIAME qui présente le projet. Il en évoque la nécessité compte tenu des transformations dans le paysage universitaire en Région. Il développe les avantages que pourrait apporter une telle structuration pour le territoire du Valenciennois. Le groupe INSA, pourtant déjà sollicité par d'autres écoles d'ingénieur de la région, a marqué son intérêt pour le projet valenciennois.

Monsieur le Président précise l'architecture du projet en 2 pôles :

Un pôle « ingénierie et technologie »

Un pôle « humanités » intégrant les composantes des secteurs des lettres et du droit/gestion.

La caractéristique fondamentale de l'université qui est une université de proximité assise sur le développement du territoire, sera préservée.

Les spécificités de chaque filière et secteur déjà existants aujourd'hui seront prises en compte.

Un débat s'engage sur les fondements juridiques du projet.

Un conseiller avance qu'en l'état actuel du droit, les Institut Nationaux des Sciences Appliquées sont des établissements publics à caractère scientifique, culturels et professionnels autonomes par rapport aux universités.

Monsieur le Président répond que le schéma juridique est en réflexion avec le Ministère pour faire évoluer ce postulat. Aujourd'hui, il est demandé aux conseillers d'approuver l'économie générale de la structuration. Les solutions juridiques et ensuite la mise en œuvre opérationnelle, viendront dans un autre temps. Elles seront étudiées collectivement.

Un conseiller évoque la possibilité de se constituer en un établissement public sous le statut de grand établissement. L'intérêt de ce statut est de déroger au droit commun dans de nombreuses hypothèses et ainsi de pouvoir traiter tous les cas particuliers, notamment l'intégration des humanités.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Delot. Celui-ci confirme la structuration en pôles qui a vocation à intégrer les cycles : cycle ingénierie, cycle licence/master.

Monsieur le Président conclut le débat en informant le conseil qu'il pourrait être réuni en session extraordinaire si les circonstances l'exigent.

**Vote : Adoption à l'unanimité de la stratégie de rapprochement entre le groupe INSA et l'UVHC**

Monsieur le Président se propose pour être le représentant de l'établissement au sein du conseil d'administration de la filiale de l'université « VALUTEC ».

**Vote : Adoption à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1/ IMLT**

Monsieur le Président informe le conseil de la mise en place au Maroc de l'Institut Méditerranéen de la Logistique et des Transports. Il retrace la naissance du projet par la signature d'un accord cadre le 4 avril 2013 en présence du président de la république François Hollande et du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la formation des cadres, Lahcen Daoudi.

Les objectifs de l'IMLT sont de donner une nouvelle dynamique aux liens de coopération entre la France et le Maroc. Pour le Maroc, il s'agit d'accompagner les besoins croissants en compétences pour le développement de la compétitivité logistique du bassin méditerranéen. Pour la France, il s'agit de valoriser le savoir-faire et l'expertise en formation initiale, continue, en recherche et valorisation industrielle dans le domaine de la logistique.

En matière de formation initiale, l'ouverture de trois formations donnant lieu à double diplôme UVHC-IMLT est en place :

- Licence Professionnelle Logistique Globale (Bac+3)
- Licence Professionnelle Management et Conduite des Unités de Production Automobile et Ferroviaire (Bac+3)

D'autres formations seront mises en place dans un second temps.

En matière de Formation Tout au Long de la Vie, il y a la mise en place d'un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) adapté aux besoins du Maroc.

En matière de Recherche, il y a des thèses en cotutelle et/ou en co-encadrement via le dispositif CIFRE-Maroc. Un laboratoire commun avec Bombardier est en projet très avancé.

#### **2/ Autres**

Des conseillers demandent à ce que leur soit communiqué le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes. Monsieur le Président répond que le rapport provisoire n'a pas encore été reçu. Il sera communiqué dès que possible

Fin de la séance : 19 H 15